

LE JOURNAL DE L'AGGLO

PRINTEMPS 2021



Parking Relais Thionville Metzange

ABONNEMENT

Disponible aux agences Citéline
- 6 Rue du Four Banal, 57100 Thionville
- 6 Rue de Longwy, 57190 Florenge



TARIFS

▶ 10 €/mois ou 100 €/an :



▶ 40 €/mois ou 400 €/an : autres usagers

- ENTRÉE ET SORTIE par carte Simplificites ou lecture de plaque d'immatriculation
- Durée maximale de stationnement : **limitée à 17 h consécutives**
- Application du tarif public occasionnel au-delà de 17 h consécutives

TARIF PUBLIC OCCASIONNEL

▶ Forfait 17 heures consécutives : **3,5 €**

▶ Au-delà de 17 heures consécutives : **1 € par heure**

Bornes automatiques



Bornes de sortie



▶ Dépose minute : gratuité 20 minutes



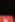
Accès

Dans la limite des places disponibles

▶ Lundi au samedi : de 4h00 à 22h30
Dimanche : fermé

▶ Sortie du parking : 7j/7 et 24h/24



agglo-thionville.fr   



REPUBLIQUE
FRANÇAISE



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND EST



LE MOT DU PRÉSIDENT



Chers habitants de la Communauté d'Agglomération,

La situation sanitaire continue de guider l'action de nos communes et de l'agglomération. L'ensemble des Maires de l'agglomération est impliqué dans cette gestion et nous tenons, ensemble, à vous assurer de notre détermination et de notre attention pour vous protéger au mieux.

Nous organisons ainsi régulièrement des campagnes de test sur le territoire et contribuons au fonctionnement du centre municipal de vaccination de Thionville qui a ouvert au Théâtre municipal. Grâce à ce centre, la vaccination s'intensifie sur le territoire au bénéfice des habitants éligibles. Cette vaccination est fondamentale et je me réjouis de son accélération dans notre département comme nous le demandions à l'Etat.

Parallèlement à ce sujet prioritaire, les projets de l'Agglomération continuent leur développement. Le P+R de Metzange est ainsi entré en fonction le 15 février dernier. Des ajustements sont encore nécessaires notamment du côté des horaires des lignes transfrontalières. Nous intervenons pour cela auprès du Luxembourg qui gère ces lignes et insisterons pour répondre aux besoins des usagers. Il nous faut néanmoins souligner la qualité de cette infrastructure et son caractère innovant dans sa conception avec les services présents et dans son financement avec pour la première fois un co-financement du Luxembourg.

D'autres projets vont débiter dans les prochaines semaines : la piscine de Basse-Ham, le Centre technique communautaire ou encore les travaux d'assainissement permettant d'éviter les inondations. Autant de réalisations qui structurent le territoire et contribuent à votre qualité de vie.

Ces projets se font avec les moyens financiers disponibles et sans augmentation d'impôts. La crise sanitaire et économique nous impose cependant une vigilance particulière pour répondre aux enjeux de demain.

Face à ces défis sanitaires et économiques, soyez assurés de notre implication et de notre motivation pour le territoire.

Prenez soin de vous.

Pierre Cuny

L'ACTU EN IMAGES

11/02/2021



Centre de Soins Immédiat de Thionville avec les dirigeants de la Clinique Ambroise Paré

Soutien financier de l'Agglo dans le cadre de son dispositif d'aide pour l'installation des professionnels de santé



16/02/2021

Carnaval au Bois Joli





CENTRE DE VACCINATION COVID

Thionville THÉÂTRE MUNICIPAL



- ✓ À partir du 26 février
- ✓ Uniquement sur rdv sur www.doctolib.fr
- ✓ ou au 03 87 345 345

Numéro de sécurité sociale obligatoire

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



POUR QUI ?

- > Les plus de 75 ans
- > Les personnes atteintes d'une pathologique
- > Les professionnels de santé

QUAND ?

- > Du lundi au vendredi de 9h à 17h
- > Samedi de 9h à 13h

PAR QUI ?

- > Un réseau de médecins et infirmiers libéraux en activité ou retraités
- > Un réseau de professionnels médicaux et paramédicaux
- > Des agents administratifs communaux
- > La Réserve Civique Citoyenne

COVID-19

DÉPISTAGE GRATUIT & SANS ORDONNANCE SANS RENDEZ-VOUS

RÉSULTATS EN MOINS DE 30 MINUTES

POUR QUI ?

Ouvert à tous

QUAND ?

1 samedi sur 2
à partir du 13 mars

COMMENT ?

Test antigénique
nasopharyngé

FONDS RÉSISTANCE : RENFORCEMENT ET PROLONGATION

Le Fonds Résistance Grand-Est constitue un dispositif financier déployé par la Région en partenariat avec les collectivités pour aider les entreprises et les associations en difficulté. Alors que la crise sanitaire se poursuit, le dispositif a été prorogé jusqu'au 30 juin.

Afin de soutenir les entreprises et les associations fragilisées par la crise sanitaire liée au Covid, la Région Grand Est et la Banque des Territoires en partenariat avec les Conseils départementaux et les EPCI du Grand Est se sont accordés pour leur apporter une aide financière sous forme d'avance remboursable à travers le Fonds Résistance. 40M€ ont donc été déployés en 2020 par la Région Grand-Est, dont 800 000 pour notre territoire. La Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville a pour sa part contribué à hauteur de 200 000 euros. Trente-huit entreprises ont déjà bénéficié de l'aide sur notre territoire.

Dispositif complémentaire

La Région Grand-Est a également décidé de déployer sur ses propres crédits la mesure Résistance Loyers. Celle-ci prend la forme d'une aide directe à l'immobilier ciblant les très petites entreprises. En d'autres termes, le loyer des petits commerçants est pris en charge durant les périodes de fermeture administrative.

Autres nouveautés : l'extension du dispositif au monde agricole et le relèvement du plafond d'intervention à hauteur de 30 000 euros pour les activités les plus sinistrées comme le tourisme et la culture.

L'AGGLO REMPORTE LE LABEL TERRITOIRE INNOVANT 2021 !



Le label « Territoire Innovant » est un concours destiné aux collectivités qui identifie les initiatives mobilisant les technologies numériques et pratiques innovantes au service des territoires et de leurs habitants.

La Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville a obtenu ce label, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie, dans la catégorie Développement Économique grâce à l'application IM'OBSERVER.

Pour analyser les données disponibles de la vacance commerciale, en collecter de nouvelles, et répondre aux besoins de son écosystème commercial, la collectivité s'est appuyée sur l'AGURAM, qui a conçu un observatoire dynamique sur-mesure. Un projet qui s'inscrit dans le plan d'actions déployé pour la redynamisation du centre-ville (Action cœur de ville).

KUBOTA, OPÉRATIONNEL DÉBUT 2022 ?

Malgré le contexte sanitaire actuel, certaines entreprises ont le vent en poupe. C'est le cas de Kubota, constructeur japonais de tracteurs, d'engins de génie civil et d'équipements de travaux qui vient d'acquiescer un terrain sur la ZAC de Metzange-Buchel à Thionville. Le groupe prévoit d'y construire une plateforme logistique de 21 000 m² à proximité de Kverneland, sa filiale norvégienne opérationnelle depuis 2017. Un financement de 15 M€ est prévu pour la réalisation de l'infrastructure. Ce projet entre dans le cadre d'une stratégie de développement amorcée par le groupe japonais. Le groupe nippon a en effet prévu d'ouvrir 4 autres bases logistiques aux Etats-Unis, en Chine, en Thaïlande et au Japon.

Signature, mardi 12 janvier, de l'acte d'achat des terrains communautaires de Metzange.





LE P+R DE THIONVILLE METZANGE EST OUVERT

L'ambition de ce projet porté par la Communauté d'Agglomération est double : tout d'abord, soulager l'A31 d'une partie des frontaliers se rendent quotidiennement au Grand-Duché. En effet, après avoir stationné leur véhicule sur le parking, situé à proximité de l'autoroute, les usagers peuvent désormais prendre l'un des bus des lignes transfrontalières (300 ou 301) ou le réseau des bus urbains Citéline (le réseau de bus desservant les 35 communes adhérentes du SMITU Thionville-Fensch) sans oublier la pratique du covoiturage.

L'autre vocation du P + R, c'est de prendre le relais du parking du complexe Kinépolis, espace privé et non sécurisé mis à disposition temporairement, et qui n'offrait que peu de services aux usagers.

750 places de parking disponibles

Situé à une encablure de l'autoroute A31, ce parking relais s'étend sur 33 000 m² avec 750 places de stationnement dont 20 places réservés aux personnes à mobilité réduite. Il est équipé de quatre points de charges pour véhicules électriques et possède également des places réservées pour les co-voitureurs qui empruntent un car transfrontalier.

Une liaison « modes doux » permet la jonction avec la piste cyclable communautaire matérialisée le long de la route départementale 14B. Un abri à vélo sécurisé et gratuit est mis à disposition des personnes munies d'un abonnement aux cars transfrontaliers en cours de validité.

Le plus du P+R, des services mis à disposition des usagers : dépôt de pain, viennoiseries, plats préparés et produits frais ainsi qu'un service pressing.

Comment accéder au parking ?

Pour accéder à l'aire de stationnement, il suffit d'être détenteur d'une carte d'abonnement Simplicités, à retirer dans les boutiques Citéline, de justifier d'une activité professionnelle au Luxembourg et

d'un abonnement aux cars transfrontaliers. Le tarif mensuel de l'abonnement s'élève à 10 € pour les résidents des Agglomérations Portes de France-Thionville et du Val de Fensch, et à 40 € pour les personnes habitant à l'extérieur de ce périmètre. Le réabonnement mensuel pourra s'effectuer en boutique Citéline ou en ligne, via la plateforme <https://reservation.agglo-thionville.fr>



Dépôt de pain, viennoiseries, produits frais et plats préparés et service de pressing

Un financement français et luxembourgeois

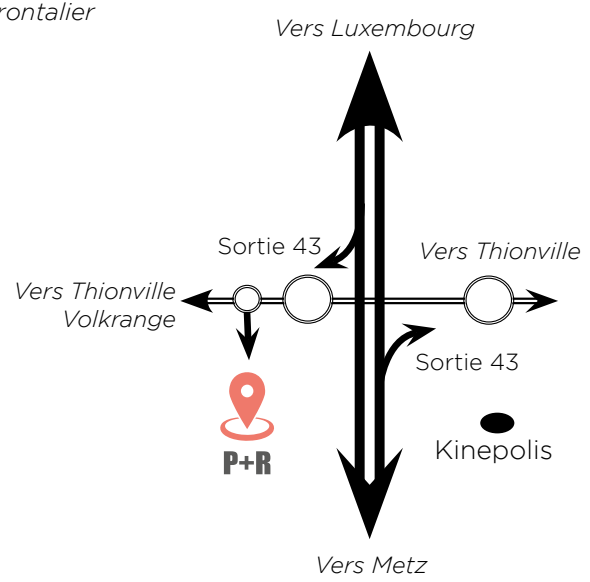
Rappelons que ce projet s'inscrit dans une démarche de co-développement avec le Grand-Duché. En mars 2018, le Luxembourg s'était en effet engagé à investir 120 millions d'euros dans la mobilité durable sur dix ans. Le P+R de Metzange bénéficie d'un financement luxembourgeois à hauteur de 2,92 millions d'euros, soit près de 50 % du montant total. D'un montant total de 6,3 millions d'euros, ce nouvel équipement, réalisé et payé par la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville, a également reçu le soutien financier de l'Etat français, du Département de la Moselle, de la Région Grand Est et de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.


Ce parking devrait également accueillir à terme, le terminus du prochain Citezen (Bus à Haut Niveau de Service) de l'agglomération. En prévision également, la construction d'un parking Silo en lieu et place de l'ancienne halle Sernam, située à côté de la gare SNCF de Thionville.



* Co-voitureurs venant pour prendre un bus transfrontalier

-  **Accès**
Lundi au samedi : de 4h00 à 22h30
Dimanche : fermé
Sortie du parking : 24h/24 - 7j/7
-  **8, rue des Terres Rouges**
57100 Thionville
-  Site desservi par les lignes urbaines S22 et S23



-  **Tarif public occasionnel** (Ticket et paiement par borne automatique sur place)
Forfait 17 heures consécutives : **3,5 €**
Au-delà de 17 heures consécutives : **1 € par heure**
Dépose minute : **gratuité 20 minutes**
CGU, règlement et grille tarifaire en ligne sur aggl-thionville.fr



CAMPUS SAINT-VINCENT DE PAUL : PREMIERS COUPS DE PELLE POUR LE PROJET POST BAC

Il y a quelques mois, nous évoquions le projet post BAC développé par l'association du Lycée Technique Saint-Vincent de Paul : l'installation d'un campus étudiants sur l'espace Cormontaigne à Yutz. Aujourd'hui, en dépit de la crise sanitaire, les entreprises s'activent sur le chantier et nous assistons depuis le mois de décembre aux premiers travaux de terrassement.

Le lycée Saint-Vincent de Paul d'Algrange compte actuellement plus de 700 élèves et propose des formations du CAP à Bac + 3. Afin de développer les formations post-Bac et d'intégrer ses étudiants dans un campus, l'établissement a décidé d'acheter en 2017 la dernière parcelle disponible de la zone Cormontaigne et d'y construire un pôle étudiants. Ce pôle viendra ainsi étoffer l'offre de formation proposée sur le site aux côtés de l'IUT, l'Institut de Soudure et du Centre de formation de l'UIMM.

Espérant une ouverture pour la rentrée 2022 si le contexte sanitaire le permet, le campus ambitionne d'accueillir une centaine d'étudiants répartis entre le DTS Imagerie pour l'instant situé à Algrange et le tout nouveau DNMADE, Diplôme National des arts et du design.

« Le DNMADE est une formation de niveau Bac+3 qui a pour but l'acquisition de connaissances et de compétences professionnelles dans les différents champs des métiers d'art et du design. Le cursus prévoit une spécialisation progressive et une individualisation du parcours. Saint-Vincent de Paul a choisi pour sa part la version numérique, spécialisation qui n'existe nulle part ailleurs dans l'académie », souligne Jean-Philippe THIRY, directeur du Lycée Saint-Vincent de Paul d'Algrange.

Le bâtiment de type R+2 comprendra 17 salles de classes, des salles d'étude, une bibliothèque, l'administration ainsi qu'une partie dédiée à la vie étudiante. .

www.vincentdepaul.net



EMMANUEL BERTIN, NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'IUT

Adjoint délégué à l'éducation, aux affaires scolaires et aux ressources humaines à la mairie de Thionville, assesseur et membre du bureau à la Communauté d'Agglomération, Emmanuel Bertin vient d'être élu à la présidence de l'IUT Thionville-Yutz. Il succède à Jean-Pierre George qui assurait l'intérim après le retrait de Katia Genet Maincion. Lors d'un entretien accordé au Journal de L'Agglo, il dévoile les 3 axes qu'il souhaite privilégier sur le territoire en matière d'enseignement supérieur.



Le développement de la vie étudiante et le logement à Thionville et à Yutz.

A l'heure actuelle, on compte plus de 1100 étudiants répartis dans différents établissements : IFSI (Institut de Formations aux Soins Infirmiers), IUT Cormontaigne, Institut de Soudure, UIMM, Lycées (BTS)... Pour autant, nous ne sommes pas une ville étudiante. L'idée est donc d'instaurer une vie et une culture étudiante, avec des offres culturelles, mais aussi sportives et touristiques spécifiques, auxquelles seraient associés l'office du tourisme et les commerces locaux. Nous prévoyons par exemple d'instaurer des avantages tarifaires et de mettre en place une manifestation d'accueil des étudiants en début d'année universitaire comme c'est le cas à Metz avec le traditionnel rendez-vous « Etudiants dans la ville ». Nous aimerions que les étudiants s'approprient l'ensemble des ressources existantes et poussent eux-mêmes les portes de la ville pour y prendre place complètement. Cela passe également par les fêtes étudiantes. Voilà les grands axes du programme sur lequel nous travaillons en collaboration avec le BETY (Bureau des Etudiants de Thionville-Yutz) et le conseiller municipal délégué à la jeunesse et à la vie étudiante, Brian Pelingu.

En matière de logement, l'offre actuelle est assez restreinte et essentiellement axée sur la colocation et le logement social. Nous souhaitons élargir les possibilités et les critères de façon conséquente en créant au moins 150 logements étudiants d'ici 5 ans à Thionville et à Yutz en lien avec les

bailleurs sociaux, le Crous.... La mixité sociale sera privilégiée : cité universitaire, petits appartements dans des programmes privés et les programmes de réhabilitation permettront aux différents profils de trouver leur compte. Cette offre viendra renforcer l'attractivité de l'IUT et du campus, notamment pour les étudiants qui viendraient de plus loin ou des enseignants en déplacement dans le cadre d'un projet de recherche.

Le développement de la recherche.

A Yutz-Thionville, l'IUT conduit des recherches utiles à tout le territoire nord-mosellan, en relation avec les entreprises, comme par exemple, les étudiants de la licence e-commerce qui travaillent dans le cadre du projet Cœur de Ville (enquêtes, études...) afin de nous aider à affiner la stratégie commerciale de la ville de Thionville. Je citerai également le département Génie biologique et ses travaux sur les énergies renouvelables (éoliennes, méthanisation...) ou sur les circuits courts... Il y en a beaucoup d'autres, dans chacun des 4 départements de l'IUT.

La mutation des Diplômes Universitaires de Technologie en Bachelors Universitaires de Technologie.

A partir de la rentrée 2021, l'offre de formation des IUT va évoluer. A la place du DUT (Diplôme Universitaire de Technologie) qui se prépare actuellement en deux ans, nos étudiants s'engageront pour 3 ans dans un BUT (Bachelor Universitaire de Technologie). Cela ouvrira les portes de l'alternance à nos étudiants dès la 2^e année, et offrira un rapprochement encore plus important avec les entreprises et autres organisations du territoire. Cette montée en puissance des compétences répondra aux besoins locaux et nationaux et probablement internationaux pour nous au vu du Luxembourg à nos portes. C'est une évolution profonde qui va avoir d'importantes conséquences pour l'IUT, notamment en termes d'effectifs : de 430, nous passerons à 530 étudiants avec tout ce que cela suppose en moyens humains (enseignants, personnel administratif et technique), matériels et techniques. Nous allons devoir nous adapter rapidement pour préparer les conditions optimales de cette nouvelle mue. L'enjeu est énorme pour cet établissement de plein exercice et pour notre territoire.

DOCTORPLUS, LA START-UP QUI VOUS VEUT DU BIEN



Jeune entreprise née en 2018, DoctorPlus rejoint l'écosystème Thi'Pi. La Start-up yussoise finalise actuellement son produit, le Pass e-santé, offre d'accompagnement globale des salariés. Un concept unique en France, sous la forme de « chèques bien-être ».

JdA : Pouvez-vous nous dire qui est DoctorPlus ?

Yannis Georgandelis : DoctorPlus est une entreprise lorraine située à Yutz, incubée par Synergie lors de notre création en août 2018. L'idée d'une offre d'accompagnement globale des salariés, que nous avons nommée Pass e-santé nous est venue naturellement car elle répond à un vrai besoin pour les salariés.

Ayant travaillé en entreprise, notamment en tant que frontalier, j'ai souvent été personnellement confronté à une multitude de situations qu'il nous était difficile de gérer faute de pouvoir se déplacer. .

JdA : Le Pass e-santé c'est quoi ?

Y.A. : Il s'agit d'un chèque « bien-être » dématérialisé que les entreprises peuvent offrir à leurs salariés pour leur permettre de consulter des professionnels de la santé, du social et du bien-être, par vidéo ou tchat et pour des consultations non remboursées par la Sécurité Sociale. Le Pass permet, en quelques clics, de mettre à disposition des salariés un chèque bien-être. avec l'accès à 20 programmes d'accompagnement. C'est une offre unique en France.

Un des points forts du Pass e-santé : le respect de la confidentialité. Les salariés bénéficiaires consultent nos professionnels en toute indépendance par rapport à leur employeur. L'entreprise adhérente au Pass e-santé ne s'occupe que du financement.

JdA : Comment fonctionne le Pass ?

Y.A. : L'entreprise adhère au Pass E-santé en se créant tout simplement un compte sur notre plateforme, puis en choisissant le niveau de prise en charge qui lui convient, en fonction du budget qu'elle souhaite investir (notre offre de départ est à 8 euros/mois et par bénéficiaire inscrit, soit à peine le prix d'un ticket restaurant !). L'entreprise envoie ensuite le Pass e-santé à ses salariés via messagerie interne, avec des modalités très simples d'adhésion pour les employés qui le reçoivent (lien, code QR).

Cerise sur le gâteau : l'entreprise ne paie que pour les bénéficiaires intéressés qui font la démarche de s'inscrire. Adhérer au Pass e-santé, c'est donc gratuit pour l'entreprise ! Les entreprises ont donc la possibilité d'offrir notre chèque bien-être en étant certaines de ne dépenser que ce qui est utilisé.

JdA : où en êtes-vous actuellement ?

Y.A. : Nous avons lancé notre plateforme en mars 2020 et réalisé plusieurs milliers de consultations à distance. Cela nous a permis d'avoir des retours d'expérience précieux et de constater que notre plateforme technologique est robuste. Nous avons également conduit des entretiens sélectifs retenu une équipe pluridisciplinaire de

près de 200 professionnels exerçant dans les secteurs de la santé (psychologues, infirmiers, diététicien, orthophonistes, psychomotriciens...), du social (assistantes de service social, conseillère en économie familiale, éducateurs...), du développement personnel (coachs, ergonomes cognitifs...), du soutien scolaire et de la formation (professeurs, formateurs...), et bien sûr du bien-être (sophrologues, yoga thérapeutes, coach sportifs...) Tous ces professionnels ont été formés à notre outil et à notre approche d'accompagnement global.

Le Pass e-santé est ouvert aux entreprises depuis le 1^{er} Mars 2021. Nous avons des retours enthousiastes des utilisateurs, qui nous disent être séduits par la richesse de notre offre. Les entreprises comprennent également la valeur de notre proposition. Notre positionnement prix est en effet très intéressant tout en offrant un accompagnement global des salariés qui est unique en France.

JdA : Quelles sont vos perspectives d'évolution ?

Y.A. : Le Pass e-santé s'adresse potentiellement à des milliers d'entreprises, d'établissements, d'associations, de collectivités territoriales et de mairies. Le potentiel est énorme car le Pass e-santé répond à une demande d'accompagnement aujourd'hui très forte dans la société.

La crise sanitaire actuelle rend notre offre encore plus pertinente du fait de l'impact social et psychologique de cette situation. Les entreprises trouveront ici l'outil idéal pour aider leurs salariés à équilibrer vie professionnelle et vie privée.

JdA : vous rejoignez le Thi'Pi: qu'en attendez-vous ?

Y.A. : C'est un choix naturel. Nous sommes une entreprise mosellane et nous souhaitons recruter en local pour accélérer notre développement. Thi'pi est donc un partenaire de choix pour nous faire connaître via des mises en relation, l'accès au réseau local et une aide dans la communication au niveau des médias.



Yannis Georgandelis, dirigeant
yannis.georgandelis@doctorplus.fr

Anastasia Gounine, directrice commerciale
anastasia.gounine@doctorplus.fr

+ 33 (0)6 09 81 69 34 / www.doctorplus.eu / www.passesante.eu

UN PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS EN PROJET À NAUTIC'HAM

La base de loisirs nautiques de Basse-Ham accueillera prochainement un ensemble immobilier de loisirs sur pilotis. Ainsi en a décidé la Communauté d'Agglomération lors du dernier conseil de l'année 2020. Le projet est porté par le cabinet HERBETH Immo de Metz.

Nature Ham, tel est le nom du futur projet immobilier qui verra le jour sur la base de loisirs nautiques de Basse-Ham. Respectant l'esprit du site, il s'inscrit dans une démarche de haute qualité environnementale, proposant un ensemble résidentiel temporaire très basse consommation. « Il comprendra une cinquantaine de cottages de type F1 à F5 présentant une ossature bois. Elles seront toutes construites sur pilotis, de façon à nous affranchir des problématiques de pollution du site. En termes d'orientation, les bâtiments seront tournés vers le sud et l'ouest afin de garantir un ensoleillement maximum des pièces. De même, les cheminements piétons seront réalisés en matériaux nobles et non pas en enrobés », explique Kévin Thullier, chef de projet à la SEBL

La vocation du projet ? Proposer des courts et moyens séjours (moins de 6 mois) à des touristes mais aussi, grâce à la situation géographique du site, à une clientèle en mission professionnelle temporaire que ce soit à la centrale de Cattenom, à Metz, à Thionville ou encore au Luxembourg.

L'ensemble immobilier s'étendra sur un terrain de 1,7 hectare et un étang de 1 hectare, complétant les

équipements déjà présents et ceux à venir, sur la base de loisirs : le port de plaisance, le camping, le club nautique, la piste cyclable, la (future) piscine... et à quelques encablures, le tout nouveau golf de Basse-Ham.

Concernant le calendrier, le dépôt du permis de construire devrait être effectif au printemps pour un démarrage des travaux courant 2022.





ASSAINISSEMENT : MAINTENIR LA QUALITÉ DE TRAITEMENT DES EAUX

En matière d'assainissement, le schéma directeur des eaux pluviales est un document opérationnel permettant de développer une stratégie de gestion des eaux pluviales et de programmer les travaux nécessaires en la matière.

L'un des objectifs majeurs de cette démarche est de diminuer la charge hydraulique arrivant au Site Environnemental de Traitement des Eaux Usées afin de maintenir la qualité actuelle de traitement, notamment par temps de pluie. Il s'agira donc de diminuer les déversements vers les milieux naturels en engageant une série de travaux : déconnexion du réseau unitaire, désimperméabilisation des sols, limitation des débits de rejet au réseau unitaire...

Pour mener à bien ces opérations, la Communauté d'Agglomération sollicite des subventions auprès de l'Etat, la Région Grand Est, le Département de la Moselle, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Les travaux à venir sur le territoire

Angevillers :

- Requalification partielle du réseau par chemisage route d'Escherange ;

Fontoy :

- Création d'un poste de relevage au cottage de la Vallée et connexion des maisons non raccordées au réseau d'assainissement ;
- Chemisage sur les conduites rues de Longwy et Gérardot afin de supprimer les infiltrations affectant le réseau;

Kuntzig :

- Réhabilitation partielle du réseau d'assainissement rue des Ponts ;

Manom :

- Rue de Lagrange : chemisage et réfection partielle du collecteur des eaux pluviales et déconnexion des eaux pluviales du réseau avec report vers le ruisseau

Terville :

- Déconnexion des eaux pluviales rue Jean-Pierre Beltoise et rue Lyautey pour un renvoi vers le milieu naturel
- Réhabilitation du collecteur route de Marspich ;

Thionville :

- Reprise partielle du collecteur rue du Crève-Cœur ;
- Réalisation d'une noue paysagère route des Romains et lutte contre les inondations ;

- Reprise des eaux pluviales place du Luxembourg ;
- Mise en œuvre d'un nouveau plan de gestion des eaux pluviales sur le secteur de la Côte des Roses, en lien avec le projet de renouvellement urbain ;
- Réalisation d'un bassin de rétention à l'entrée de la Station de Traitement des Eaux usées de Thionville afin de limiter le déversement des eaux pluviales dans le milieu naturel ; ce bassin aura une profondeur de 8 mètres et une capacité de 4 000 m².

Yutz :

- Réhabilitation du réseau rue Charcot ;
- Transfert des effluents vers l'étang Tilly ;
- Création d'un collecteur d'eaux pluviales route de Thionville .

5,6M€

Montant des investissements pour des travaux d'assainissement pour 2021

DE L'ORIGINE DE NOTRE EAU POTABLE

Depuis un an, la direction de l'eau a rejoint le giron de la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville. L'occasion de faire le point sur l'origine de l'eau distribuée sur le territoire ainsi que sur le projet en cours de concrétisation : la possible future exploitation des eaux d'exhaure de Metzange.

D'où provient l'eau que nous consommons quotidiennement ?

- La principale ressource d'eau du bassin thionvillois est celle de la galerie minière Charles Ferdinand à Entringe. Cette seule ressource permet de couvrir 80 % du volume de consommation des villes de Thionville, Terville et Manom ;
- Une partie des besoins en eau est garantie par des puits (8 dans la nappe alluviale de la Moselle ; 6 à Manom et 4 à Yutz) ainsi que par les sources de Ranguévaux et Morlange ;
- Ces ressources sont complétées par des achats aux syndicats des eaux de la Région Messine, du Fensch Lorraine et de l'Est Thionvillois.

Une future ressource prometteuse : l'eau d'exhaure de Metzange

Les ressources en eaux sont fragiles et fortement soumises à l'étiage en période de sécheresse. Aussi, la direction de l'eau s'attèle à un projet d'envergure

pour sécuriser les réseaux d'alimentation en eau potable de l'ensemble du territoire.

Première étape, obtenir les autorisations d'exploitation des eaux d'exhaure de Metzange. Laurent SCHUTZ, Vice-Président délégué à l'Eau à la Communauté d'Agglomération, nous confie : « nous sommes actuellement en train de réaliser l'étude préalable à l'avis de l'hydrogéologue agréé afin que l'ARS nous donne le feu vert pour le prélèvement de l'eau à destination de la consommation humaine, mais aussi obtenir un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique sur cette ressource en eau. »

La mine de Metzange a été ennoyée en 2005. Son taux de sulfate est aujourd'hui de 200 mg par litre, soit un niveau conforme à la réglementation pour la consommation humaine. Des premiers travaux ont été entrepris qui permettront, une fois l'autorisation de l'ARS obtenue, de prélever et de mettre en distribution l'eau issue de la galerie Charles. La ressource pourrait ainsi contribuer à rendre à court terme le territoire autosuffisant en eau.



Gestion de l'eau potable à Basse-Ham

Depuis le 1^{er} février 2021, la gestion de l'eau potable sur le commune de Basse-Ham a été transférée à la Communauté d'Agglomération. Ce transfert est sans conséquence sur les abonnements et l'approvisionnement en eau des usagers. Un courrier d'information sera envoyé à tous les habitants de la commune.

DIRECTION DE L'EAU

Gestion abonnés : 03 82 52 38 60 - direction.eau@agglo-thionville.fr

Accueil du public : 40, rue du Vieux Collège - 57100 Thionville
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30

88 kg

Les biodéchets représentent un gisement de 88 kg/hab./an de déchets à éviter ou détourner,

32kg

Chaque habitant du territoire jette dans les ordures ménagères résiduelles 32kg/an de produits alimentaires non consommés, dont plus de la moitié est encore emballée > **réduire ses déchets c'est aussi lutter contre le gaspillage alimentaire**

INSTAURATION D'UNE COLLECTE SÉPARÉE DES BIODÉCHETS.

Les biodéchets représentent un tiers des poubelles résiduelles des Français ; c'est un flux non négligeable qu'il convient maintenant d'extraire de nos déchets ménagers pour tenter d'en réduire la quantité enfouie de 50% d'ici 2025. La loi prévoit en effet que tous les particuliers et professionnels doivent disposer d'une solution de tri de leurs biodéchets avant 2024.

Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

Les biodéchets correspondent aux déchets organiques issus de ressources naturelles végétales ou animales. Ils sont constitués principalement des déchets de cuisine (épiluchures de légumes et autres restes alimentaires). Les biodéchets ont la capacité de « pourrir », c'est pourquoi on les appelle également putrescibles ou fermentescibles.

Pourquoi trier ses biodéchets ?

- > La mise en décharge ou l'incinération des biodéchets sont à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre influant sur le réchauffement climatique,
- > Compostés ou méthanisés, les biodéchets constituent une ressource organique et énergétique,
- > La mise en décharge et l'incinération sont des modes de traitement des déchets extrêmement coûteux, réservés aux déchets qu'on ne peut pas valoriser.
- > Le tri à la source des déchets alimentaires sera obligatoire dans toute la France d'ici 2024,

L'Agglo prend les devants

Afin de couvrir l'intégralité du territoire par une collecte séparée des biodéchets, l'Agglo a mis en œuvre un plan d'actions visant à instaurer ce système de manière progressive dans les 13 communes. Le déploiement se fera en 3 phases :

- > **Printemps 2021** : Angevillers, Quartier Milliaire/ St-Pierre et Oeufrange à Thionville
- > **2022** : Havange, Fontoy, Lommerange, Tressange, Rochonvillers, autres quartiers de Thionville
- > **2023** : Basse-Ham, Illange, Kuntzig, Manom, Terville, Yutz.

Pour mettre en place cette nouvelle collecte de manière optimale, chaque ménage sera doté de petits sacs biodégradables, d'un bioseau, et d'un bac de 60L pour les habitats individuels et de 240L pour les collectifs. Pour les foyers déjà en apport volontaire, des bornes seront mises en place sur le domaine public de la même manière que pour les autres collectes.

Les collectes seront effectuées une fois par semaine, en remplacement d'une collecte d'ordures ménagères pour les foyers bénéficiant de 2 passages/semaine, ou en complément pour les autres.

Vous recevrez avant chaque phase un calendrier organisationnel pour chaque secteur.

Borne d'apport volontaire



Bioseau

Financé par



Vous compostez ? Continuez !

Composter permet de :

- > Produire un engrais organique pour le jardin et le potager,
- > Diminuer sa production de déchets fermentescibles déposés dans les ordures ménagères,
- > Limiter les déplacements en déchetterie, le remplissage des sacs de collecte de déchets verts et la mise en fagot des branchages.

Plus d'infos sur le compostage :

agglo-thionville.fr/infos-pratiques/compostage



BROYONS DU VERT

C'est une nouveauté proposée par l'Agglo Portes de France-Thionville et son partenaire, l'association Tremplin : une solution de broyage des végétaux directement à votre domicile. Novateur, ce service répond aux attentes des particuliers ainsi qu'à des préoccupations économiques, sociales et environnementales.

Vous recherchez des informations sur le compostage, les bonnes pratiques de jardinage ? Alors n'hésitez plus et dès le 15 mars, prenez rendez-vous avec les personnels de TREMPLIN. Ils vous apporteront des conseils pour le broyage de vos végétaux, ainsi qu'une aide précieuse aux personnes qui ne peuvent se rendre dans les déchetteries.

Issu du broyage des branchages, le broyat peut servir de paillage ou être composté. Le paillage conserve l'humidité du sol, limite la pousse des mauvaises herbes et amende la terre. Intégré au composteur, en complément des déchets de cuisine, il fournit un apport carboné régulateur.

Les modalités d'intervention

Du lundi au vendredi sauf les jours fériés, en présence du demandeur ou d'un tiers pour permettre l'accès aux branchages et pour des questions de sécurité.

Tarifs : 20,50 € les 30 minutes (indivisibles).

A titre indicatif, jusqu'à 4m³ de branchages peuvent être transformés en 30 minutes.

Le broyat laissé sur place, pourra être utilisé en paillage ou composté.

Nota : L'association TREMPLIN est conventionnée par l'État : les dépenses engagées pour des services à la personne ouvrent droit à des avantages fiscaux, sous forme de déduction fiscale ou de crédit d'impôt de 50%, conformément à la réglementation en vigueur.

Déchets concernés

Les branchages avec ou sans feuilles résultant des tailles de haies et des élagages d'arbres d'un diamètre ne dépassant pas 15 cm.

Modalités d'accès : Les branchages devront être présentés dans un endroit accessible par le broyeur : largeur du chemin d'accès supérieure à 1m50, hauteur minimale de 1m80, pente inférieure à 15 %, absence d'escalier.

Encore plus écoresponsable, n'hésitez pas à regrouper vos interventions avec vos voisins



L'association Tremplin propose des services d'aide à domicile pour répondre à tous vos besoins : ménages; repassage, espaces verts, manutention et aide au déménagement, petit bricolage.

Les dépenses engagées pour ces prestations ouvrent droit à des avantages fiscaux.

Plus d'infos : 03 82 53 96 66

www.tremplin57.fr

LE CENTRE TECHNIQUE SORTIRA BIENTÔT DE TERRE

En charge de l'assainissement, de la collecte des déchets et de la gestion de l'eau, la Communauté d'Agglomération souhaite instaurer un rapprochement entre ces trois services actuellement éparpillés sur la commune de Thionville. Pour mener à bien son projet, elle prévoit de construire un Centre Technique sur la Zac de Metzange-Buchel avec une livraison estimée à l'automne 2022. Les travaux devraient débuter dès cet été.



L'éparpillement des lieux d'activités des services techniques, l'inadaptation des locaux et les espaces trop exigus disponibles, les nouveaux besoins et les nouvelles exigences réglementaires engendrés par l'évolution des pratiques ont convaincu la Communauté d'Agglomération de la nécessité de construire un centre technique communautaire sur un seul et même site. Les travaux devraient débuter cette année sur la Zac de Metzange-Buchel.

Le projet se présentera sous la forme d'un bâtiment à enveloppe unique, regroupant toutes les activités (eau, assainissement et collecte des déchets) dans un seul volume. L'architecture volontairement massive adoptera le béton comme matériau principal. Ce dernier sera revêtu d'un bardage doté d'une isolation extérieure et une étanchéité à l'air.

Le centre technique dans son dimensionnement et dans son organisation privilégiera la sécurité des travailleurs, la fonctionnalité et le confort des utilisateurs. Il se divisera en plusieurs espaces : une halle véhicules, plusieurs ateliers (mécanique,

assainissement), zone de lavage des véhicules, un réfectoire, des vestiaires, un bureau technique environnement, une salle de réunion... Chaque service (eau, assainissement et collecte des déchets) disposera de ses propres locaux.

Respectueux de l'environnement, le projet utilisera des matériaux et des techniques durables : pompe à chaleur air/eau évitant le système de climatisation, appareillage LED, récupération des eaux pluviales pour le lavage des véhicules, production d'eau chaude sanitaire solaire avec ballon de stockage raccordé sur champ de capteurs solaires en toiture...

Le montant de l'opération s'élèvera à 5 450 620 €, comprenant l'acquisition du terrain, l'étude de maîtrise d'œuvre et la construction.

Le Département de la Moselle, par son dispositif AMITER, subventionnera l'opération à hauteur de 800 000 euros.

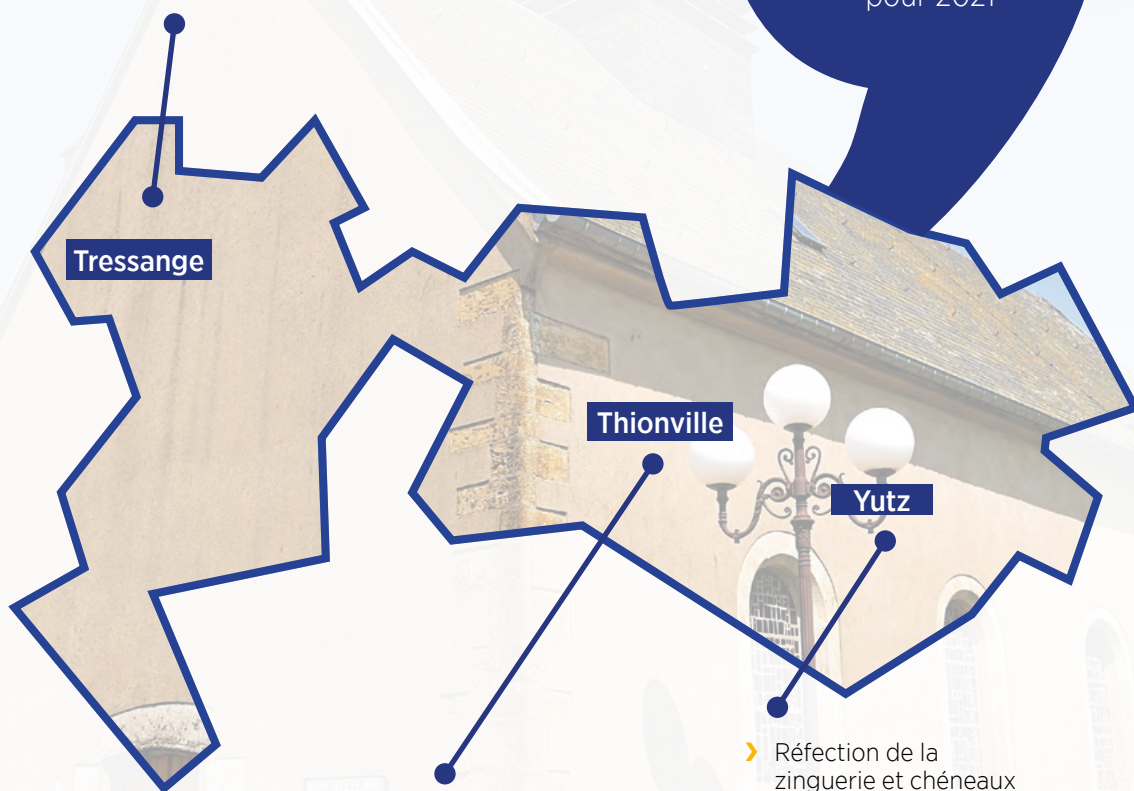
EDIFICES CULTUELS : PROGRAMME DES TRAVAUX 2021

En charge de l'entretien des édifices culturels du territoire, la Communauté d'Agglomération a établi un plan prévisionnel sur les 4 ans à venir. Le programme de l'année 2021 prend également en compte l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

- Travaux d'accessibilité à la chapelle,
- Mise en conformité de l'armoire et installation électrique du clocher, mise en place d'un éclairage extérieur sur entrée principale de l'église et de la Chapelle de Bure.

100 200 €

Montant total
des investissements
pour 2021



- Mise en conformité du paratonnerre et réfection du faitage de la nef, reprises de zinguerie et remaniement d'ardoises au Temple protestant.
- Remplacement du système de minuterie des cadrans d'horloges et du coffret de commande de l'église de Guenrange.
- Ravèlement des façades (infiltration et humidité intérieure) de la Chapelle de Beuvange.

- Réfection de la zinguerie et chéneaux du Presbytère Saint-Nicolas.

A ces travaux s'ajoute une subvention de 10 000 € versée dans le cadre de travaux programmés sur 2 édifices non transférés :

A Thionville

- Mise en place de témoins en façade à l'Église de Beauregard
- Réfection de l'étanchéité en toiture, remplacement de vitraux de la coupole de la Synagogue

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

Créé en 2016, le CISPDR (Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) a pour objectif de mettre en place sur l'ensemble du territoire un plan d'actions coordonnées incluant un système d'évaluation partagée.

Dans le but d'améliorer la sécurité et la tranquillité de tous sur l'ensemble du territoire, la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville a créé en 2016 le Conseil Intercommunal de Sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CISPDR), succédant aux CLSPD (Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Loin de se substituer aux pouvoirs de police des maires, il se présente comme outil de coordination qui permet de faire jouer les synergies entre tous les acteurs de la sécurité et de la prévention dans le but d'adopter une stratégie territoriale. Y sont associés forces de l'ordre, élus, associations, instances judiciaires, éducateurs...

Depuis la création du CISPDR, plusieurs thématiques ont pu être identifiées sur le territoire : la lutte contre les violences dans les transports en commun, la lutte contre les conduites addictives et la prévention contre la radicalisation. Depuis 2020, la lutte contre les violences faites aux femmes et la lutte contre les discriminations sont également devenus des axes prioritaires. Des groupes de travail se sont ainsi constitués, rassemblant différents acteurs pour une action concertée, au niveau du territoire.

Ces actions peuvent prendre des formes variées : campagnes de sensibilisation, formations destinées aux professionnels et au grand public, événements culturels à vocation pédagogiques, conférences, intervention dans les écoles...

De la violence envers les femmes

La gravité et la multiplicité des violences dont les femmes sont victimes constitue un phénomène d'ampleur, qui concerne aussi bien la sphère privée que publique. Dans le cadre de la déclinaison locale des engagements pris par le Président de la République en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, les contrats locaux contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles sont devenus la règle dans chaque Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et chaque Conseil Intercommunal du département.

Il s'agit d'un dispositif dont la vocation est de renforcer une action partenariale au sein des instances locales de prévention et de délinquance avec, pour ambition de tendre vers un maillage opérationnel et ciblé au plus près des besoins des victimes.

Ce contrat local a pour objectif de :

- favoriser un partage d'informations entre les forces de l'ordre, le parquet, les acteurs du champ sanitaire et social, ainsi que les élus locaux, afin de repérer le plus en amont possible les femmes victimes de violences ;
- améliorer la prise en charge des victimes sur le territoire avec une coordination de tous les moyens existants dans le parcours de la victime ;
- prévenir et agir sur des situations de violences dans leur globalité ;
- assurer un suivi des situations et la reconnaissance du travail de chacun des partenaires

VIOLENCES FEMMES INFO
3919
 Appel anonyme et gratuit



RÉNOVATION URBAINE : UNE NOUVELLE OPÉRATION LANCÉE SUR LE « CŒUR DE VILLE » DE THIONVILLE

La Communauté d'Agglomération et la Ville de Thionville viennent de lancer une opération programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) sur le centre-ville de Thionville pour une durée de 5 ans. Si vous êtes propriétaire d'une habitation dans le périmètre et que vous souhaitez y entreprendre des travaux de rénovation, vous pouvez être éligible, sous conditions, aux aides proposées dans le cadre de cette opération.



Il s'agira tout d'abord de requalifier l'habitat dégradé et renouveler les typologies et les formes d'habitat en centre-ville, de réinvestir le patrimoine bâti vacant et/ou dégradé, de lutter contre les situations de mal-logement et l'habitat indigne, mais également contre la précarité énergétique. L'opération consistera également à valoriser le parc existant, accompagner le vieillissement de la population, accompagner les copropriétés fragiles, favoriser l'attractivité du territoire en mettant en valeur le patrimoine et en améliorant le cadre de vie.

Aider les propriétaires

Afin d'inciter les propriétaires résidant ou possédant une résidence dans la zone du périmètre défini (voir carte) à entreprendre des travaux de rénovation, des aides peuvent être accordées sous conditions par la Communauté d'Agglomération, la Ville de Thionville et l'Anah grâce à une enveloppe de plus de 2 millions d'euros sur 5 ans. Les propriétaires concernés doivent contacter le CALM (Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle) qui les conseillera et les accompagnera dans leurs démarches (permanences à la Communauté d'Agglomération sur RDV à prendre par téléphone directement auprès du CALM).

Les façades et les logements vacants aussi

En complément, la Ville de Thionville lancera une campagne de ravalement de façades, initiative dont la vocation est d'embellir le patrimoine urbain de la ville tout en participant à l'attractivité du centre-ville et au cadre de vie des habitants. Elle incitera également les propriétaires de logements vacants à les remettre sur le marché en leur octroyant une prime, à la condition que le logement soit resté inoccupé plus de deux ans. Les règlements d'attribution seront mis en ligne sur le site de la Communauté d'Agglomération et de la Ville de Thionville prochainement. Les propriétaires devront contacter le CALM.

A la suite de plusieurs études conduites sur le territoire, la Communauté d'Agglomération a constaté une augmentation du nombre de logements et de commerces vacants et des problématiques récurrentes à Thionville, en particulier dans le centre-ville : parc vieillissant, bâtiments parfois vétustes ou dégradés, offre de logements peu diversifiés, difficulté d'accès aux logements situés en étage supérieur des commerces, concurrence avec les logements neufs, ...

S'inscrivant dans le projet Cœur de Ville porté par la municipalité thionvilloise, l'opération OPAH RU a pour ambition de participer à la rénovation du parc privé urbain, en privilégiant plusieurs volets d'intervention notamment l'immobilier, la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, les copropriétés, la précarité énergétique et patrimoniale.

- Vous souhaitez améliorer le confort de votre logement ?**
- Vous voulez réduire vos consommations d'énergie ?**
- Vous ne savez pas quelles aides financières mobiliser ?**

CONTACTEZ

Espace FAIRE Moselle Nord
03 82 87 45 32
mosellenord@eie-grandest.fr

Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle
03 87 75 32 28
contact@calm-logement.fr










LA FIBRE INVESTIT LES COMMUNES DU PLATEAU

Depuis 2012, la Communauté d'Agglomération et l'opérateur Orange travaillent au déploiement de la fibre sur l'ensemble des communes de notre territoire. Aujourd'hui, les communes du plateau s'apprêtent à être irriguées en totalité par le très haut débit fibré (FFTH : Fiber To The Home, c'est-à-dire 100 % fibre optique).

Dans l'ensemble des communes du plateau, les armoires de répartition sont installées. La commercialisation est déjà engagée depuis janvier 2021 pour Tressange et Fontoy, et se poursuivra dans les autres communes au cours des prochaines mois.

A ce jour, plus de 39 000 prises sont éligibles à la fibre sur le territoire de la Communauté d'Agglomération

Et vous, êtes-vous éligible à la fibre ?

Pour savoir si votre logement ou votre local professionnel est éligible à la fibre, vous avez la possibilité de tester votre adresse sur le site : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

Si votre éligibilité est confirmée, vous pouvez d'ores et déjà vous rapprocher du fournisseur d'accès de votre choix et bénéficier d'une offre dès que cet opérateur sera présent dans les points de raccordement.

**FRONTALIERS,
UNE QUESTION ?
UN BON RÉFLEXE :**



**PERMANENCES FISCALES
GRATUITES ET SANS RENDEZ-VOUS
LE MERCREDI DE 13H30 À 17H00**

THONVILLE : UN OFFICE DU COMMERCE COMME INTERLOCUTEUR UNIQUE

Inscrit dans le projet Action Cœur de Ville, l'Office du Commerce, de l'Artisanat et de l'Entrepreneuriat sera opérationnel dès la fin du mois de mars. Cet outil inédit sera mis au service du commerce et des commerçants du centre-ville de Thionville.

Alors que le commerce thionvillois tente de s'adapter au contexte sanitaire actuel, la création de l'Office du Commerce, de l'Artisanat et de l'Entrepreneuriat devrait apporter un nouveau souffle au tissu local. Constituée en association, la structure se présente en effet comme un nouvel outil dont l'ambition est de favoriser et de faciliter l'installation commerciale, de renseigner et d'accompagner les porteurs de projets et les investisseurs dans leurs démarches, d'accroître la notoriété du territoire tout en développant le flux de clientèles.

L'Office du Commerce portera les aspects stratégiques, administratifs, institutionnels (à travers la participation à des salons professionnels sur les franchises par exemple). A terme, des ateliers et des partages d'expériences sur la transition numérique pourraient même être proposés. Une démarche globale orchestrée par Anne-Karine Ivanov, manager de centre-ville à la Ville de Thionville, en partenariat avec Thierry Ghezzi, adjoint au maire délégué au commerce et au Cœur de ville.

Des synergies sont actuellement en phase de concrétisation, notamment avec l'Aguram par le biais de son outil Im'Observer, observatoire de l'immobilier commercial dont les compétences

s'exercent sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Ou encore la start-up City Pep's avec qui plusieurs opérations commerciales concluantes ont été lancées au cours de ces derniers mois.

Pour mener à bien sa mission, l'Office dispose d'un local fraîchement restauré situé dans une ancienne pharmacie, en contrebas du Beffroi, place Anne Grommerch. Ce guichet unique permettra de réunir en un même lieu toutes les forces économiques de la ville nécessaires pour accompagner ou tout simplement renseigner les porteurs de projets et les commerçants en général. « Des permanences tenues par les services de la Ville, les chambres consulaires, l'office de tourisme, seront organisées cinq jours sur sept », explique Anne-Karine Ivanov.

L'Office du Commerce, de l'Artisanat et de l'Entrepreneuriat, doté d'un président et de sept membres fondateurs, compte en ses rangs la Ville de Thionville, la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle, Métropole Metz, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Moselle, l'APECET (association des commerçants de Thionville), le Pays Thionvillois Tourisme (l'office de tourisme) et un représentant des commerçants indépendants.

CONTACT

Anne-Karine IVANOV
Ivanov.AK@mairie-thionville.fr





LE CHÂTEAU DE LA GRANGE, JOYAU DE NOTRE TERRITOIRE

Le château de La Grange à Manom est l'un des plus beaux monuments du XVIII^e siècle de Lorraine. Construit en 1731, il a été acheté par Nicolas Fouquet en 1750. Cet édifice classé au titre des monuments historiques est ouvert au public et se visite pratiquement toute l'année.

Le château de La Grange est bien plus qu'un château. C'est un musée vivant. Cette demeure familiale chargée d'histoire présente en effet la particularité d'être habitée à l'année par ses propriétaires, la famille De Selancy. Loin du cliché du châtelain coupé du monde, Pierre-Antoine s'empresse aujourd'hui de perpétuer la tradition familiale en accueillant dans sa demeure les visiteurs et les entreprises. Visites guidées, repas de famille, soirées pour les uns, séminaires et cocktails pour les autres. Valérie Kennel, responsable en titre du château, assure à ses côtés, l'intendance et l'organisation des événements.

Cette animation perpétuelle créée par les va-et-vient des visiteurs est relayée depuis des années par les 13 familles qui vivent dans les dépendances du château, où réside d'ailleurs, Valérie. « La vie est particulièrement agréable dans ce village au cadre idyllique, où règnent l'entraide et la convivialité ».

Conçu par Robert De Cotte, l'architecte du château de Versailles, le château de La Grange affiche derrière une façade classique, trois niveaux, où se répartissent 18 chambres spacieuses, 5 majestueux salons, une immense cage d'escaliers, des greniers, une cuisine, une salle à manger... Le tout sur plus de 3 500 m² de superficie. Arborant un style et une couleur différente, chaque pièce regorge de trésors d'époques diverses qui dévoilent par petites touches l'histoire des lieux : mobilier Louis XV et Louis XVI, tapisseries d'Aubusson, portraits de famille, céramiques de la Compagnie des Indes... Dans cet univers où tout semble être à sa place depuis des générations, l'œil ne sait plus où se poser tant il y a à s'émerveiller. Les propriétaires des lieux avouent eux-mêmes encore découvrir des choses.

Lorsque l'on demande à Valérie Kennel de citer l'objet le plus emblématique à ses yeux, elle mentionne sans hésiter le poêle en faïence situé dans la salle à manger.

Cette pièce unique d'une hauteur de 4 mètres a été fabriquée sur place dans une faïencerie pour Monsieur de Fouquet, le propriétaire des lieux de l'époque et lointain cousin du fondateur du château de Vaux-Le-Vicomte. Peint en blanc et doré, il est doté de nombreux symboles guerriers (armurerie) et royaux (fleur de lys).

Un jardin remarquable

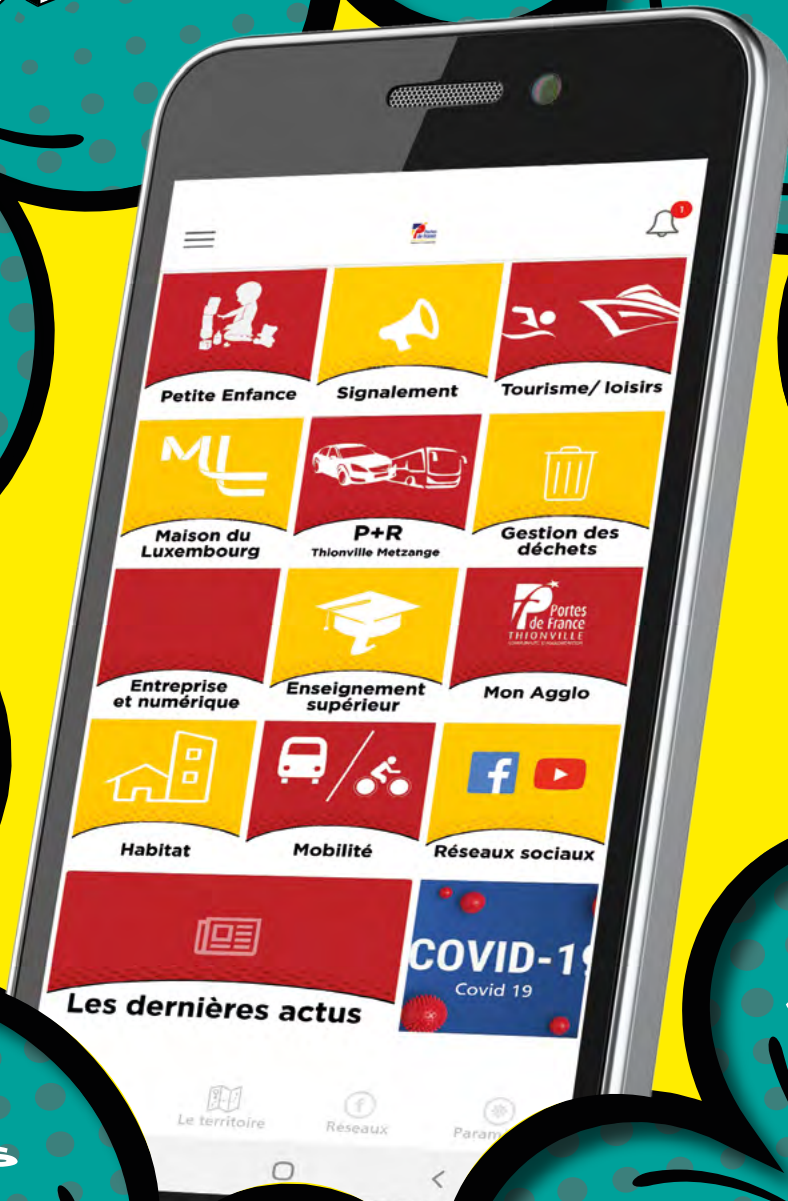
Mais le château de La Grange, c'est aussi un domaine abritant un magnifique jardin : le jardin des Prairiales. Conçu par l'architecte Franck Neau, il se présente comme un jardin contemporain qui a su conserver l'emprise et l'esprit du XVIII^e siècle. Dans ce vaste espace, de nombreux styles de plantations sont représentés : chambres végétales, plantées de buis et de grandes herbacées, annuelles et vivaces, prairies jardinées, composées de graminées et de prairiales à fleurs blanches, jardin des lys... Créé avec l'aide de l'Europe et du Conseil Départemental de la Moselle, le jardin des Prairiales est membre du réseau transfrontalier Jardins sans limite. Il a été labellisé « Jardin remarquable » en décembre 2013.



AGGLO THIONVILLE

Actus

Infos



Services

Loisirs

A TELECHARGER!



Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play

BRAVO !

Grâce à l'extension des consignes de tri, **nos performances de tri ont augmenté de 6kg/hab./an, en passant de 41 à 47 kg/hab./an.**

Mais **47,9%** du contenu de notre poubelle d'ordure ménagère pourrait encore être triée.

POUR UNE FOIS SOYONS FIERS DE VOULOIR UN **0**

La seule question à se poser est :

EST-CE QUE MON DÉCHET EST UN EMBALLAGE ?

Inutile de laver, il suffit de bien le vider !



TOUS

les EMBALLAGES se TRIENT

Bouteilles, flacons, cartons, papiers, opercules, conserves métalliques, boîte polystyrene, emballages de jouets, cellophane, emballages sous-vide, protections en plastiques... **un doute ?**

AGGLO-THONVILLE.FR *Gestion des déchets*

WWW.CONSIGNESDETRI.FR